

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE 2015

En chair et en os

➤ Article 1 : thème

Le thème choisi pour 2015 est « **en chair et en os (mais pas culcul)** ».

La sélection privilégiera les qualités artistiques et l'originalité du regard du photographe sur cette thématique et retiendra les propositions qui feront preuve d'une interprétation innovante. Toute œuvre photographique noir et blanc ou couleur est acceptée.

➤ Article 2 : sélection et conditions générales de participation

Cette compétition est gratuite et ouverte à tout photographe, amateur ou professionnel, de tout âge ou nationalité à l'exclusion des membres de la commission photo du Préau et des membres du jury. Une pré-sélection sera effectuée par la commission photo de l'association.

Aucune justification ne sera donnée quant à ses choix. Le jury sera par la suite invité à sélectionner les images de l'exposition et à attribuer les prix. Les photographes sélectionnés seront avertis par mail à **partir du 9 novembre 2015**. Les photos sélectionnées feront l'objet d'une exposition au sein de l'espace de co-working le préau et de l'auberge de l'arbre à pain du **27 novembre 2015 au 6 janvier 2016**.

Cette exposition sera intitulée « **En chair et en os** ». elle pourra par la suite être programmée dans d'autres lieux partenaires.

➤ Article 3 : modalités d'inscription

- Remplir le formulaire d'inscription

- Nommer les photos : nom du photographe_nombre de 01 à 05

Joindre un cv et un texte de présentation (facultatif) d'une page chacun sous format pdf

- Envoyer la ou les photos et le formulaire (ci-dessous) dûment rempli par mail à : concours@lepreau.org

L'inscription vous sera confirmée par mail dès réception

Date limite de réception des inscriptions : 30 octobre 2015 inclus.

INFO : Les photographies quel que soit leur support doivent être enregistrées sur support numérique, sans marge, ni inscription ou signature. Les photos sur support CD ou clé USB seront également acceptées et devront être envoyées à l'adresse :
Le préau, le village, 07200 Saint Etienne de Boulogne

IMPORTANT : cinq photos maximum seront admises par participant. Tous les clichés devront être enregistrés au format JPG haute résolution, sans marge, ni signature, ni aucune autre inscription. Elles devront être de grande taille et de résolution suffisante (minimum 1Mo, maximale 2Mo et dimension du grand côté pour chaque photo 1 500 pixels).

S'ils sont sélectionnés, les participants s'engagent à faire parvenir par voie postale ou de remettre en main propre au préau les tirages d'exposition retenus au format minimal 30/30 et maximal 40/50 cm. Si le participant souhaite le renvoi de ses tirages, il devra accompagner son envoi d'une enveloppe suffisamment affranchie et rigide pour le retour des œuvres qui se fera courant janvier 2016. Aucun tirage ne sera renvoyé si le pli affranchi n'est pas fourni.

Date limite de réception des photographies : 20 novembre 2015.

L'encadrement est à la charge des organisateurs. Le préau ne saurait être tenu responsable des éventuels dégradations qui pourraient endommager les œuvres originales lors du transport ou de l'exposition. Le préau s'engage à organiser une soirée d'inauguration de l'exposition le 27 novembre, à communiquer sur l'événement et accueillir le public sur le mois de décembre aux heures d'ouverture des lieux d'exposition.

➤ Article 4 : prix et remise des prix

Le jury sera présidé par **Yan Legoff**, commissaire d'exposition et ancien directeur photo du journal l'Humanité.

et composé de

- **Soraya Amrane**, directrice et co-fondatrice de l'atelier de Visu à Marseille, directrice de Zoeme éditions, consultante auprès d'institutions régionales et membre de commissions d'attribution de bourses aux artistes. Elle dirige la collection Cahier des éditions Filigranes.
- **Yohanne Lamoulère**, photographe professionnelle, membre du collectif Transit
- **Vanessa Chambard**, photographe professionnelle indépendante
- **Tristan Zilberman**, photographe et tireur professionnel, fondateur de la Fabrique de l'image à Meysse
- La **Maison de l'image**, structure dédiée à l'image à Aubenas, organisatrice des Rencontres des cinémas d'Europe, elle intervient en milieu scolaire à travers des ateliers et dispose d'un lieu d'exposition, elle est également à l'origine du cinéma itinérant en Ardèche.

La compétition sera dotée d'un premier prix d'une valeur de **200 €**, et d'un deuxième prix d'une valeur de **75 €** offert par **ABP Pro**. Les prix seront décernés par le jury à l'issue de la sélection.

Des dotations et des prix complémentaires pourront être attribués. Chaque prix sera décerné pour une seule photographie. L'organisation ne saurait être contrainte d'argumenter les raisons de ses choix en matière de présélection et sélection. La liste des prix sera rendue publique et ceux-ci seront remis lors de la soirée d'inauguration le 27 novembre 2015.

➤ **Article 5 : autorisation et droits d'utilisation des oeuvres**

Le participant atteste sur l'honneur être l'auteur de l'oeuvre et devra s'assurer avoir satisfait aux lois et règlements en vigueur.

Il autorise les organisateurs à utiliser le cliché sélectionné :

- à des fins informatives de l'association, de la compétition photo ou de l'exposition
- à reproduire sa photo en vue de l'exposition « **En chair et en os** » par voie de presse et sur le web ainsi que sur tout support de communication lié à la manifestation.

L'association s'engage à ne faire aucun usage commercial des images, et à toujours mentionner le nom de l'auteur.

➤ **Article 7 : informatique et libertés**

Il est notifié au candidat que les informations nominatives le concernant sont nécessaires pour son inscription au concours. Néanmoins, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'opposition, de modification, de rectification et de suppression des informations recueillies.

➤ **Article 8 : divers**

La participation à la compétition implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement. Le Préau - ou son représentant – se réserve le droit d'annuler l'inscription et de prendre toute mesure adéquate en cas de non respect des termes du règlement ou d'attitude contraire au bon déroulement de la compétition. L'association se réserve également le droit d'annuler la compétition sans formalité si les circonstances l'imposaient.

**COMPETITION PHOTOGRAPHIQUE –
EN CHAIR ET EN OS**

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Le formulaire est à retourner complété, accompagné des photos, d'un cv et éventuellement d'un texte de présentation à : concours@lepreau.org

IDENTITÉ

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

CP

VILLE

TÉLÉPHONE

MAIL

NATIONALITE

Nombre d'images soumises :

Formats des tirages originaux : n°1 n°2 n°3 n°4 n°5

Je soussigné(e),

accepte les termes du règlement, autorise la publication et l'impression des images en cas de sélection et certifie qu'il n'y a pas d'opposition légale (droit d'auteur, droit à l'image, droit des personnes) à leur diffusion.

Fait à

le

Nous vous confirmerons par mail la bonne réception de votre envoi (5 images par participant maximum)

Date limite d'envoi des œuvres **30 octobre 2015**

Résultat de la préselection **9 novembre 2015**

Date limite de réception des tirages **20 novembre 2015**

Remise des prix et inauguration de l'exposition **27 novembre**, exposition du 27 novembre 2015 au 6 janvier 2016

Renvoi des tirages courant **janvier 2016**